

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2009-Z-75**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2009-Z-75 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

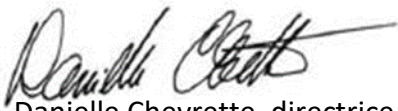
- Créer les grilles d'usages et normes H-325 et H-326 permettant les classes d'usages suivantes, respectivement : "H3 habitations multifamiliales" et "H2 habitations bi, tri et quadri-familiales" ;
- Modifier le plan de zonage afin de créer les zones H-325 et H-326 à même une partie de la zone P-124.

- Avis de motion : 23 novembre 2021;
- Adoption par le conseil municipal du premier projet de règlement : 18 janvier 2022;
- Avis public de consultation écrite (1^{er} projet) : 19 janvier au 4 février 2022;
- Adoption par le conseil municipal du second projet de règlement : 8 février 2022;
- Avis public de consultation écrite (second projet) : 9 au 18 février 2022
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 8 mars 2022;
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 4 avril 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 avril 2022



Danielle Chevrette, directrice générale
Greffière par intérim